

DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**JEUNESSE**

COMITÉ DES SERVICES AUX FAMILLES  
ET À L'ÉDUCATION POUR LA  
MÉTROPOLE DE LYON ET LE  
DÉPARTEMENT DU RHÔNE (CSFE - EX  
CDPPEL)

Délibération : **10.2018.067**

Transmis en préfecture le :

**15 octobre 2018**

Séance du : **9 octobre 2018**

Compte-rendu affiché le **15 octobre 2018**

Date de convocation  
du Conseil Municipal : **3 octobre 2018**

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Agnès Jaget**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Mohamed GUOUGUENI,  
Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE,  
Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès  
JAGET, Christophe GODIGNON, Odette  
BONTOUX, Karine GUERIN, Bernadette VIVES-  
MALATRAIT, Isabelle PICHERIT, François VURPAS,  
Yves GAVAUT, Lucienne DAUTREY, Philippe  
MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSEAU,  
Nicole CARTIGNY, Bernard GUEDON, Aurélien  
CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe  
LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette  
PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON,  
Pascal BARD

Membres absents excusés à la séance :

Marylène MILLET, Guillaume COUALLIER, Michel  
MONNET, Christian ARNOUX, Marie-Paule GAY,  
Serge BALTER, Anne-Marie JANAS

Pouvoirs :

Guillaume COUALLIER à Agnès JAGET, Michel  
MONNET à Roland CRIMIER, Christian ARNOUX à  
Yves DELAGOUTTE, Marie-Paule GAY à Nicole  
CARTIGNY, Anne-Marie JANAS à Karine GUERIN

**RAPPORTEUR : M. GUOUGUENI**

La CAF et la DRDJSCS aident au financement d'actions éducatives dans le but de renforcer l'égalité des chances sur l'ensemble du territoire national et, en priorité dans les quartiers inscrits en politique de la Ville. Cette aide est mise en œuvre à travers les dispositifs CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) et REAAP (Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents), qui sont suivis conjointement au sein du *Comité des Services aux Familles et à l'Éducation pour la Métropole de Lyon et le Département du Rhône (ex CDPPEL)*.

Au titre de la programmation 2018-2019, la CAF devrait poursuivre sa participation pour le dispositif REAAP et pour le CLAS. En effet, la nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion (COG 2018-2022), contractualisée entre la CNAF et la CAF du Rhône, étant encore en cours de discussion (pas encore signée), les montants présentés sont prévisionnels.

Les deux dispositifs se déclinent suivant **6 actions** énumérées ci-dessous.

Le dispositif **CLAS** s'inscrit en complémentarité des actions menées dans le cadre des rythmes scolaires révisés. Dans ce contexte, les actions seront travaillées en concertation étroite avec les différents acteurs éducatifs, notamment avec les directeurs d'école. Les 2 porteurs d'actions CLAS, que sont le CSCB et le MIXCUBE, sont subventionnés par la CAF et la DRDJSCS. Le montant de subvention est proportionnel au nombre de jeunes accueillis et au montant investi par le porteur de l'action lui-même. Le nombre de groupes comme les montants qui seront subventionnés sont prévisionnels car liés à la nouvelle COG en cours de négociation.

ACTIONS	ORGANISMES	* CAF/DRDJSCS	
Accompagnement scolaire primaire et ateliers d'expression	CSCB	2 gr	4 884 €
Accompagnement scolaire secondaire avec ateliers d'expression		3 gr	7 464 €
Accompagnement à la scolarité primaire	MIXCUBE	1 gr	2 443 €
Accompagnement à la scolarité secondaire		1 gr	2 167 €
<b>TOTAL 2018-2019</b>		<b>7 gr</b>	<b>16 958,00 €</b>

\* subvention demandée (budget prévisionnel) versée directement à la structure si accord.

gr. = groupe ; 1gr. (entre 5 et 15 jeunes) devrait correspondre à 32,5 % de participation de l'État, avec pour plafond 7 654 € de dépenses, soit une **subvention maximale à hauteur de 2 488 € par groupe** (évaluation sur la base des montants 2017/2018, 2018/2019 étant « suspendu à la signature de la COG)

Quant au dispositif **REAAP**, les actions parentalité de la commune sont construites en lien avec les associations et les familles du territoire.

L'effort de la Ville sera de 2 000 € attribués au CSCB sous forme de subvention directe pour l'action 123 Soleil (la ville participant par ailleurs par le biais de la subvention générale de fonctionnement attribuée au CSCB) et 6 149 € pour Mixcube intégrés au budget de la Ville.

ACTION	Organisme	Montant de l'action	Participation communale directe	* CAF/DRDJSCS
Espace d'accueil parents-enfants : 1, 2, 3, soleil	CSCB	7 871 €	2 000 €	1 500 €
Temps de rencontres parents-enfants : MIXKIDS	MIXCUBE	6 949 €	6 149 €	800 €
<b>TOTAL 2018-2019</b>			<b>8 149 €</b>	<b>2 300 €</b>

*\* subvention attendue versée directement à la structure*

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **SOLLICITER** la CAF au titre du dispositif CLAS et REAAP pour Mixcube
- **APPROUVER** et **VERSER** la subvention de 2000 € au CSCB au titre du dispositif REAAP pour la mise en œuvre des projets listés pour l'année scolaire 2018-2019.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions et documents afférents à cette délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Guougueni,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE**  
**Motion adoptée par 30 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 3.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,

**Le Maire,**

**Roland CRIMIER**



### **Liste des élus ayant voté POUR**

Roland CRIMIER, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Thierry MONNET, Gilles PEREYRO

### **Liste des élus s'étant ABSTENUS**

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Pascal BARD

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.
---